

Repères étrangers

1^{er} avril - 30 juin 1989

PIERRE ASTIÉ et DOMINIQUE BREILLAT*

RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE

23 mai 1989 : Président fédéral. Le président Richard von Weizsäcker, CDU, est réélu pour un second mandat de cinq ans recueillant 881 voix sur 1 022 suffrages exprimés (86,2 %), parmi les 1 038 membres de l'assemblée fédérale. Celle-ci réunit les membres du *Bundestag* et un nombre égal de délégués des *Landtage* (parlements locaux).

Conformément à la loi fondamentale, il ne pourra briguer un troisième mandat (*Le Monde*, 25 mai 1989).

ARGENTINE

14 mai 1989 : Avec l'élection de Carlos Saul Menem sous les couleurs du Front justicialiste d'unité populaire (Frejupo), les péronistes retrouvent le pouvoir. Obtenant 49,2 % des suffrages, leur candidat devance ses principaux concurrents, M. Eduardo César Angeloz, Union civique radicale, au pouvoir, 36,9 % ; Alvaro Alsogaray, Union du centre démocratique (droite), 6,5 % et Nestor Vicente (Parti communiste), 2,5 %.

N'ayant pas atteint la majorité absolue, son élection a dû être confirmée par les 600 grands électeurs, élus le même jour. En principe, son entrée en fonctions aurait dû intervenir le 10 décembre. En raison de l'extrême

* Faculté de droit et des sciences sociales de l'Université de Poitiers.

gravité de la situation, le président Raul Alfonsín, au pouvoir depuis 1983, a décidé de démissionner le 30 juin.

On notera le caractère obligatoire du vote pour les Argentins âgés de dix-huit à soixante-dix ans.

Sans obtenir la majorité absolue des sièges, les péronistes dominent largement le Congrès (chambre des députés et Sénat) élu le même jour (*Le Monde*, 16 et 18 mai 1989, 15 et 16 juin 1989).

CHINE

24 juin 1989 : Parti communiste chinois. Le quatrième plénum du XIII^e comité central du PC chinois approuve la destitution de Zhao Ziyang, secrétaire général depuis janvier 1987. C'est la conséquence des dramatiques événements qu'a connus la Chine aux mois de mai et juin.

M. Jiang Zemin, jusqu'alors chef du parti à Shanghai, 63 ans, dirige désormais le PC chinois (*Le Monde*, 25-26 et 27 juin 1989).

ÉTATS-UNIS

6 juin 1989 : Chambre des représentants : speaker. Tom Foley, démocrate, est élu speaker de la Chambre par 251 voix contre 164, en remplacement de Jim Wright, contraint à la démission et qui a été accusé de 69 violations des règles du code éthique du Congrès.

Le speaker est le second dans l'ordre de succession au Président (*Le Monde*, 8 juin 1989).

21 et 28 juin 1989 : Cour suprême. Les décisions de la Cour suprême peuvent être surprenantes, lorsqu'elles ne sont pas choquantes.

Le 21 juin, elle décide que le fait de brûler le drapeau américain ne peut être considéré comme un crime, dans la mesure où il s'agit d'une forme d'expression politique.

Par contre, le 26 juin, elle déclare conforme à la Constitution, par 5 voix contre 4, l'application de la peine de mort dans certains États pour les mineurs de 16 à 18 ans et les handicapés mentaux. Elle ne voit pas là « des châtiments cruels et inhabituels » (8^e Amendement) (*Le Monde*, 23 et 29 juin 1989 ; *Libération*, 23 et 29 juin 1989).

GRÈCE

18 juin 1989 : Elections législatives. En dépit des multiples scandales qui l'ont atteint, le PASOK d'Andreas Papandreou, Premier ministre depuis le 21 octobre 1981, réussit à empêcher la Nouvelle Démocratie (droite) d'atteindre la barre des 45 %, qui, en vertu de la nouvelle loi électorale, lui aurait permis de détenir la majorité absolue des sièges.

La constitution d'un nouveau gouvernement demeure délicate.

Elections législatives du 18 juin 1989

Partis	Suffrages	%	Par rapport à 1985	Sièges	Par rapport à 1985
Nouvelle Démocratie (ND)	2 885 452	44,25	(+ 3,40)	145	+ 19
Mouvement socialiste (PASOK)	2 552 878	39,15	(— 6,67)	125	— 36
Coalition de la gauche (PCG, Gauche hellénique, KODISO)	855 620	13,12	(+ 1,39)	28	+ 15
Renouveau démocratique (DHANA) ⁽¹⁾	65 932	1,01		1	+ 1
Autres	35 787	0,55		1	
EPEN (extrême droite)	20 864	0,32	(— 0,28)		
PC Int.-AA	18 114	0,28			
Parti socialiste grec (ESK)	13 843	0,21			
Démocratie chrétienne	11 357	0,17			
EDHK	8 126	0,12			
Mouvement écologiste (OIKIPAN)	7 941	0,12			

⁽¹⁾ Parti né d'une scission de la Nouvelle Démocratie en septembre 1985.

(*Le Monde*, 4 avril 1989, 24 juin 1989, Ambassade de Grèce.)

HONGRIE

10 mai 1989 : Investiture. Pour la première fois, c'est le Parlement hongrois et non plus le Comité central du Parti communiste, qui a procédé à bulletin secret à la désignation d'un certain nombre de membres du Gouvernement (*Le Monde*, 12 mai 1989).

IRAN

3 juin 1989 : Guide de la révolution, autorité religieuse. Au pouvoir de fait depuis le 1^{er} février 1979, date de son retour en Iran, l'Imam Khomeiny décède à l'âge de 89 ans.

Il est remplacé en tant que guide suprême de la révolution et première autorité religieuse par l'*hodjatoleslam* Ali Khamenei, élu à la présidence de la République le 2 octobre 1981 (*Le Monde*, 5 et 6 juin 1989).

ITALIE

19 mai 1989 : Démission du Gouvernement. M. Ciriaco De Mita, président du Conseil depuis le 13 avril 1986 (*RE*, 47, 1988), donne sa démission, à la suite de désaccords avec les membres de la coalition gouvernementale regroupant, aux côtés de la Démocratie chrétienne, le Parti socialiste italien, le Parti républicain, le Parti social démocrate, le Parti libéral (*Le Monde*, 21-22 mai 1989).

18 juin 1989 : Référendum. Simultanément à la désignation de leurs députés européens, les électeurs italiens étaient appelés à se prononcer sur un projet visant à doter le Parlement européen de véritables pouvoirs constituants. Les « oui » ont obtenu 88,1 %.

Votants	37 284 744
Blancs	2 753 300
Nuls et contestés	1 572 795
Suffrages exprimés	32 958 648
Oui	29 024 795 (88,1 %)
Non	3 933 853 (11,9 %)

(*Le Monde*, 20 juin 1989, ambassade d'Italie.)

JAPON

2 juin 1989 : Premier ministre. Les scandales financiers n'en finissent pas d'affecter la stabilité gouvernementale japonaise. Compromis dans le scandale « Recruit-Cosmos », Noboru Takeshita, Premier ministre depuis le 6 novembre 1987, est contraint à la démission comme l'avaient été pour les mêmes raisons Hitoshi Ashida en 1948, Shigeru Yoshida en 1954 et Kakuei Tanaka en 1974.

M. Sosuke Uno, ministre des affaires étrangères dans le cabinet démissionnaire, membre de l'ancienne faction Nakasone, nouveau président du Parti libéral démocrate (PLD), est investi par le Parlement comme nouveau chef du Gouvernement (*Le Monde*, 26 avril, 3 juin 1989).

LUXEMBOURG

Elections législatives 18 juin. Traditionnellement couplées avec les élections européennes, les élections législatives luxembourgeoises ont été marquées par un net recul de tous les partis traditionnels. Cependant, le Premier ministre chrétien-social Jacques Santer, qui gouverne avec les socialistes, devrait rester à la tête du Gouvernement sans difficulté. On

notera cependant l'irruption du Comité d'action pour les 5/6, un parti dont la préoccupation est le régime des retraites...

	%	Sièges
Parti chrétien-social	31,63	22
Parti ouvrier socialiste luxembourgeois	27,30	18
Parti démocratique	16,13	11
Comité d'action 5/6	7,32	4
Parti communiste	5,14	1
Ecologistes : GLEI	4,17	2
GAP	4,16	2
Mouvement national	2,68	0
Autres	1,52	0

(*Le Monde*, 20 juin 1989, ministère d'Etat du Luxembourg.)

PARAGUAY

1^{er} mai 1989 : Elections présidentielles. A la suite du coup d'Etat du 3 février 1989, le président général Andres Rodriguez a été élu, au suffrage universel direct, chef d'Etat du Paraguay pour quatre ans avec 74,18 % des suffrages. M. Domingo Laino, leader du principal parti d'opposition, le Parti libéral radical authentique, recueille 20 % des votes.

Le Parti Colorado, qui soutient le général Rodriguez, conserve la majorité des sièges au Sénat et à la Chambre des députés.

Une fois de plus, la fraude n'a pas été absente de ces élections (*Le Monde*, 3, 7-8 mai 1989).

POLOGNE

7 avril 1989 : Révision de la Constitution. La Diète, à la suite des propositions de la table ronde pouvoir-opposition, adopte une double modification de la Constitution : d'une part, elle décide du rétablissement du Sénat qui avait été supprimé avec l'instauration du régime communiste en 1948. Il est composé de cent membres, soit deux représentants par voïvodie (département), à l'exception de ceux de Varsovie et de Katowice qui, plus peuplés, en ont trois.

D'autre part, elle crée un Président de la République doté de pouvoirs étendus.

L'Assemblée adopte également deux lois électorales précisant les modalités de désignation des députés et des sénateurs :

— pour les premiers, 35 % seulement des sièges (soit 161) peuvent être occupés par l'opposition, 65 % étant obligatoirement réservés à la

coalition officielle : POUF (Parti communiste polonais), Parti démocrate, Parti paysan et Partis catholiques gouvernementaux. Sur ces 299 sièges, 35 sont réservés à des personnalités du pouvoir qui se présentent sur une liste nationale unique ; ce n'est que pour les 264 autres que les candidatures sont multiples mais doivent obligatoirement être présentées par le PC et les partis et mouvements rassemblés autour de lui ; — pour les seconds, la compétition est totalement ouverte entre les candidats du pouvoir et de l'opposition. C'est la première fois depuis la seconde guerre mondiale que l'opposition peut présenter des candidats à des élections (*Le Monde*, 11 mars, 7 avril, 2, 3 juin 1989).

4 et 18 juin 1989 : Elections parlementaires. Dès l'issue du premier tour, le PC polonais doit reconnaître sa défaite : non seulement les candidats de Lech Walesa remportent la quasi-totalité des sièges (160 sur 161) qu'ils pouvaient briguer à la Diète et 92 des 100 sièges du Sénat, mais encore aucun des candidats figurant sur la liste officielle des personnalités au pouvoir dont le Premier ministre, M. Rakowski, n'est élu. Seuls cinq candidats de la coalition communiste sont élus. Le taux d'abstention est supérieur à 37 %.

Le second tour confirme cet échec du POUF :

- l'organisation syndicale indépendante conquiert 99 des 100 sièges au Sénat ;
- à la Diète, les réformateurs l'emportent largement dans le collège électoral réservé au Parti communiste et à ses partis satellites : sur les 17 membres du bureau politique, 2 seulement sont élus ; l'UPP (Parti des paysans) renforce sa position vis-à-vis du PC avec 16 % des sièges contre 38 % ;
- seulement 25,3 % des électeurs inscrits sont allés voter (*Le Monde*, 6, 7, 8, 10 et 22 juin 1989 ; *Le Journal des élections*, juin-juillet 1989, n° 8).

PORTUGAL

24 mai 1989 : Révision de la Constitution. A la majorité requise des deux tiers, les députés portugais décident de supprimer de la Constitution du 2 avril 1976 tous les articles d'inspiration marxiste (ex. : dispositions consacrant les nationalisations comme « des acquis irréversibles de la classe ouvrière » ou soulignant « la volonté populaire de transformer le Portugal en une société sans classe »).

Après l'importante révision de 1982, les originalités de la Constitution portugaise se sont presque toutes estompées (*Le Monde*, 26 mai 1989).

SUISSE

30 avril 1989 : Droit de vote des femmes. Les électeurs masculins du demi-canton d'Apenzell-Rhodes extérieures, par un vote à main levée à la *Landsgemeinde*, accordent aux femmes le droit de vote et d'éligibilité au niveau cantonal.

Elles sont encore privées de ces droits dans le demi-canton voisin d'Apenzell-Rhodes intérieures, alors qu'elles les détiennent au niveau fédéral depuis 1971 (*Le Monde*, 3 mai 1989). V. article de Paul Gaudemet dans ce numéro, p. 127.

TUNISIE

2 avril 1989 : Elections présidentielles et législatives. Seul candidat à l'élection présidentielle, le président Ben Ali obtient 99,27 % des suffrages exprimés.

Son parti, le Rassemblement constitutionnel démocratique, remporte les 141 sièges de députés, en dépit d'une nette poussée des islamites (*Le Monde*, 1^{er} au 6, 11, 13 et 16-17 avril 1989).

UNION SOVIÉTIQUE

9 avril et 14 mai 1989 : Elections au Congrès des députés du peuple. Après un premier tour marqué par une participation de 89,8 % et qui avait permis l'élection de 1 264 députés sur 2 250 (*RE*, n° 50), il a été nécessaire de procéder à un second (9 avril), troisième (14 mai), voire quatrième (21 mai) tour pour pourvoir la totalité des sièges.

Ces élections traduisent la victoire des réformateurs. Si 87,6 % des députés élus sont membres du Parti communiste contre 71,4 % en 1974, ils incarnent désormais de multiples tendances : réformateurs autoritaires et libéraux, nationalistes, humanistes, conservateurs brejnéviens, ouvriéristes.

On constate également une entrée en force des personnels de direction (+ 17 %) et des intellectuels (+ 3,7 %) au détriment des ouvriers industriels (— 10,2 %) et agricoles (— 6,5 %).

De plus, plusieurs responsables importants du PC, notamment des premiers secrétaires régionaux, ont été battus (*Le Monde*, 8, 12, 22 avril 1989 ; 6, 17 mai 1989).

25 mai 1989 : Elections présidentielles. Mikhaïl Gorbatchev, secrétaire général du PCU, seul candidat, a été élu par le Congrès des députés du peuple par 2 123 voix pour, 87 contre et 11 abstentions en tant que chef de l'État. Depuis la révision constitutionnelle du 1^{er} décembre 1988, il dispose de pouvoirs étendus (*RE*, 49) (*Le Monde*, 26 et 27 mai 1989 ; *Libération*, 26 mai 1989).

28 mai 1989 : Elections du Soviet suprême. Comprenant 542 membres répartis en deux chambres, Soviet de l'Union et Soviet des Nationalités, le nouveau Soviet suprême désigné par le Congrès des députés du peuple reste « conservateur ». Seul des réformateurs les plus connus, M. Boris Eltsine obtient un siège, grâce à la démission d'un des élus.

Pour la première fois, l'URSS se dote ainsi d'un Parlement permanent puisqu'il doit siéger, en deux sessions, de sept à huit mois par an. Mais, chaque année, ses effectifs doivent être renouvelés, de telle sorte qu'à l'issue des cinq ans de la législature, tous les 2 250 députés de l'URSS aient siéger au Soviet suprême.

En plus de sa fonction législative, il doit se prononcer sur le contenu de la politique, puisque désormais aucune grande question de la politique intérieure et extérieure ne pourra être résolue, sans avoir au préalable fait l'objet d'un débat parlementaire.

Il doit également désigner, parmi des juristes originaires des diverses Républiques fédérées, un comité de contrôle institutionnel, élu pour dix ans. Cet organe indépendant doit contrôler l'application des lois et des décisions prises (*Le Monde*, 6, 28-29 et 31 mai 1989).

YOUGOSLAVIE

15 mai 1989 : Elections présidentielles. La présidence de la Yougoslavie ayant un caractère collégial, l'exercice des fonctions officielles obéit à un principe de rotation annuelle entre les dix Républiques et les deux provinces autonomes. C'est M. Janez Drnovsek, Slovène, âgé de 39 ans, qui accède à cette fonction. Il est remarquable de relever que, pour la première fois, il a été désigné au suffrage universel direct dans la République dont il est originaire. Ce procédé a également été appliqué au Monténégro. La Macédoine et la Bosnie-Herzégovine devraient également suivre.

Jusqu'alors le représentant de ces Républiques était choisi par le Parlement (*Le Monde*, 12 et 13 avril 1989, 17 mai 1989).